MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 11 069 du 1er décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-mécaniciens avionique »

NOR : *INTJ1733101S*

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 05 octobre 2017,

Décide :

Art. 1er - Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-mécaniciens avionique » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, l'adjudant-chef :

Lavie	Bertrand	NIGEND :	132 302

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Flageul	Julien	NIGEND :	217 898
Vialle	Stéphane	NIGEND :	217 926

Pour le grade d'adjudant, le maréchal des logis-chef :

Dauba	Sylvain	NIGEND :	221 127

Pour le grade de maréchal des logis-chef, le gendarme :

Grouillet	Christophe	NIGEND :	357 339

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1er décembre 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
É.-P. Molowa